



Strasbourg, 18 février 2015

CEP-CDCPP (2015) 10F

## **CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***CEP-CDCPP***

**8<sup>e</sup> CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR**

**LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence belge  
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

### **ROLE DES OBSERVATOIRES, CENTRES ET INSTITUTS DU PAYSAGE**

Conseil de l'Europe  
Palais de l'Europe, Strasbourg  
18-20 mars 2015

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe  
Direction de la Gouvernance démocratique*

*Résumé*

*Lors de sa 6<sup>e</sup> réunion (Strasbourg, 4-5 novembre 2014), le Bureau du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) a été informé de l'adoption de la Charte de Turin sur la promotion et la dissémination des Observatoires du paysage en Europe (23 septembre 2014), et a demandé au Secrétariat de préparer un document sur le rôle des observatoires du paysage pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, devant être examiné à l'occasion de la 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention.*

*La Conférence est invitée à :*

- considérer que de nombreux observatoires, instituts et centres sur le paysage ont été créés ces dernières années conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (extraits de la Recommandation concernant les paysages en Annexe 1 au présent document) ;
- remercier Civilscape pour l'information fournie au Secrétariat de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe sur la tenue d'un Séminaire international sur les Observatoires du paysage en Europe, organisée par l'Université de Turin les 22-23 septembre 2014 ainsi que sur la Charte pour la « Promotion et la dissémination des observatoires du paysage en Europe » adoptée à cette occasion (Annexe 2 au présent document) ;
- prendre note du fait que le Système d'information du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage va contribuer à identifier ces observatoires et à les inclure dans un réseau institutionnel de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe ;
- considérer l'opportunité d'organiser une réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage afin de promouvoir un échange d'information sur les pratiques développées par les observatoires du paysage.

\* \* \*

## Annexe 1

### **Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage**

#### *Extraits concernant les observatoires du paysage*

...

#### II.1. Répartition des compétences et organisation administrative

...

Afin d'aboutir à l'intégration du paysage dans les politiques territoriales, il semble essentiel d'utiliser des méthodes de concertation, en particulier de concertation préalable, entre les différents niveaux de l'administration du territoire (administrations de l'Etat et des autorités locales) et entre les différents organismes et secteurs de l'administration du territoire de même niveau (concertations horizontale et verticale).

La concertation devrait concerner aussi bien la formulation des stratégies générales que les décisions opérationnelles. C'est par ce moyen qu'il est possible de dépasser une conception de qualité liée seulement à la protection d'espaces particuliers et d'éviter le risque de politiques différentes, voire contradictoires, de la part des différents secteurs de l'administration publique.

Au niveau national, il serait donc utile de prévoir des instruments et des procédures de concertation permanente et des réunions régulières entre les organismes ayant la responsabilité administrative la plus centrale (ministères) afin de définir et d'accorder les stratégies et de préparer des instances de concertation (par exemple une conférence permanente interministérielle). Il peut en être de même, verticalement, entre ministères et niveaux administratifs inférieurs (par exemple, des conférences Etat-Régions) et au sein des différents niveaux administratifs. Outre ces formes permanentes, des modalités de collaboration pourraient être définies entre les différents organismes et instituts (publics et/ou privés), spécialisés dans des problèmes particuliers, nationaux, locaux, en particulier entre les directions responsables des différents secteurs opérationnels, dans les régions, dans les organismes supracommunaux et même dans les communes.

Il conviendrait également de prévoir des organismes nationaux, régionaux, locaux, de caractère consultatif et d'orientation, portant assistance aux services techniques et administratifs cités ci-dessus (observatoires du paysage, conseil du paysage, centres ou instituts du paysage, etc.). Ces organismes pourraient être composés de représentants des autorités administratives, des communautés scientifiques et professionnelles expertes en paysage, et d'associations.

A l'intérieur de ses structures et de ses modalités d'administration du paysage, chaque Etat peut définir les critères et les modalités de la participation des populations.

Les autorités publiques consacrent à la politique du paysage des moyens humains et financiers : ces derniers peuvent être issus de ressources soit spécifiques soit d'autres secteurs (environnement, tourisme, travaux publics, culture, etc.), voire avec l'introduction du paysage dans ces politiques sectorielles.

#### **10. Observatoire, centres ou instituts du paysage**

Les fortes dynamiques des paysages contemporains et les nombreux problèmes liés à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages nécessitent une observation continue et un lieu d'échanges ; à cet effet, la création d'observatoires, de centres ou d'instituts du paysage peut s'avérer pertinente. Ces observatoires, centres ou instituts du paysage permettraient cette observation sur la base de protocoles

d'étude appropriés et mobilisant divers types d'indicateurs ; ils permettraient également de rassembler et d'échanger des informations sur les politiques et les expériences. Ils pourraient être autonomes ou faire partie intégrante d'un dispositif d'observation plus large.

Ces observatoires, centres ou instituts du paysage pourraient être créés à diverses échelles – locale, régionale, nationale ou internationale – en mettant en œuvre des dispositifs d'observation à échelles emboîtées. Un échange continu entre eux devrait être possible. Ces observatoires devraient permettre :

- de dresser l'état des paysages à des périodes données ;
- d'échanger les informations sur les politiques et les expériences de protection, de gestion et d'aménagement, de participation du public et de mise en œuvre à différents niveaux ;
- d'utiliser et, si nécessaire, de rassembler les documents historiques relatifs aux paysages qui peuvent être utiles à la connaissance des processus d'évolution des paysages (archives, textes, iconographie, etc.) ;
- d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant l'évaluation de l'efficacité des politiques paysagères ;
- de fournir des éléments permettant de comprendre les tendances, et de réaliser des prévisions ou des scénarios prospectifs.

Les échanges d'information et d'expériences entre Etats, régions et collectivités territoriales, qui se pratiquent déjà, devraient reposer sur l'exemplarité mais être toujours replacés dans le contexte politique, social, écologique et culturel du paysage d'origine.

Le choix de la composition des observatoires revient aux organismes administratifs, mais ils devraient permettre la collaboration de scientifiques, de professionnels et de techniciens des administrations et du public.

## **11. Rapport sur l'état du paysage et des politiques paysagères**

Les Etats et les régions devraient rédiger, à des intervalles appropriés et sur la base des travaux réalisés par les observatoires, centres ou instituts du paysage, un rapport sur l'état des paysages de leurs territoires. Ce rapport devrait comprendre un bilan des politiques mises en œuvre, de manière à vérifier l'efficacité de la législation et des actions menées.

Un tel type de document, élaboré par les organismes administratifs, les observatoires, les centres ou instituts du paysage ou d'autres organismes, et/ou en collaboration avec ces diverses entités, pourrait confronter les dynamiques effectives des territoires concernés avec les orientations et les mesures paysagères mises en œuvre, souligner les résultats, les solutions et les problèmes rencontrés et indiquer de nouvelles orientations. Ce document devrait être autonome ou intégré dans un rapport avec des finalités plus étendues, en prévoyant une partie spécifique pour le paysage. Ce document ne devrait cependant pas se substituer aux travaux des réunions régulières que les Etats devraient tenir pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.

\* \* \*

## Annexe 2



To the Committee of Ministers  
Council of Europe,  
Palais de l'Europe,  
Avenue de l'Europe,  
F-67075 Strasbourg Cedex,  
France

Our Ref: BP-14-201  
Subject: European Landscape Convention

Florence, 7 October 2014

Dear Ministers,

Herewith I have the honour to present to you the attached appeal: the Torino Charter as discussed and approved by the participants of the International Seminar on Landscape Observatories for the European Landscape Convention, held on 22 and 23 September 2014 in Turin (IT). The three networks for the European Landscape Convention UNISCAPE, CIVILSCAPE and RECEP-ENELC are convinced that a wider discussion of the role of Landscape Observatories (LO) would greatly support the governments of the 38 parties to the convention in the implementation of the European Landscape Convention.

Yours sincerely,

Juan Manuel Palerm Salazar

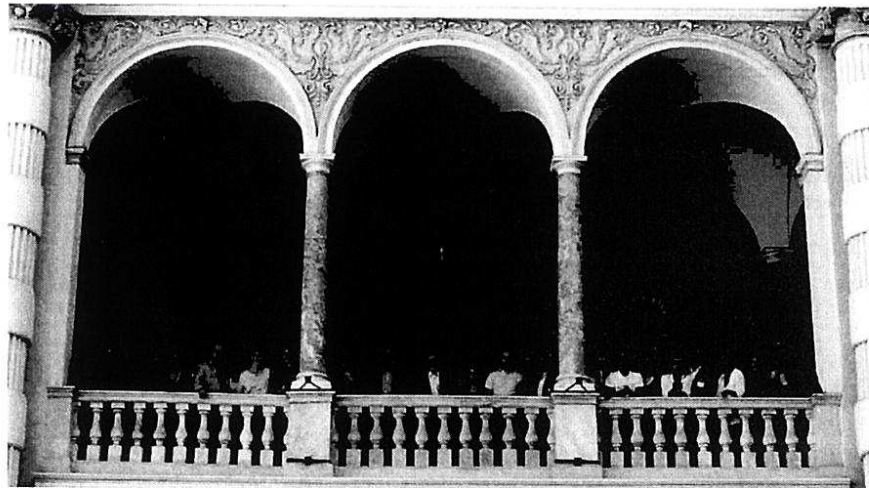
President UNISCAPE,  
Full Professor of Architecture, University of Las Palmas de Gran Canaria  
Director of the Landscape Observatory of the Canary Islands



**UNISCAPE - European Network of Universities for the Implementation of the European Landscape Convention**

LEGAL HEADQUARTERS:  
Villa medicea di Careggi, viale G. Pieraccini, 15 - 50139 Florence (Italy) Tel +39 055 4221535 - Fax +39 055 4486511  
web: [www.eurolandscape.net](http://www.eurolandscape.net) - [www.uniscape.eu](http://www.uniscape.eu) / EMAIL: [info@uniscape.eu](mailto:info@uniscape.eu)

**CHARTER OF TORINO**  
*for the*  
**PROMOTION AND DISSEMINATION OF THE LANDSCAPE  
OBSERVATORIES IN EUROPE**



*Foto Tommaso Zanciga*

*The* **UNDERSIGNED**

on the occasion of the first UNISCAPE En-Route *International Seminar*

**"LANDSCAPE OBSERVATORIES IN EUROPE II"**

which took place in Turin, *Castello del Valentino*, on 22-23 September 2014,

- **considering** that the COUNCIL OF EUROPE RECOMMENDATION CM/Rec (2008)3 identifies LANDSCAPE OBSERVATORIES as a useful approach for application in all Member States of the principles of the EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION;
- **considering** that the participation of European citizens in the decisions concerning landscape is a priority for their proper and effective protection, management and enhancement;
- **being aware** that the LANDSCAPE OBSERVATORIES may be the appropriate platform of democratic debate for participatory policies and planning of the landscape;

**ADDRESS**

the COMMITTEE OF MINISTERS of the COUNCIL OF EUROPE to organise a special conference to exchange experiences and best practices in order to support efforts on establishment of LANDSCAPE OBSERVATORIES in the different countries. This to be achieved through the preliminary constitution of EUROPEAN COORDINATION between all those existing LO on the basis of studies and activities already carried out by the three European networks UNISCAPE, RECEPE-ENELC and CIVILSCAPE and others.

2/3

Signed in Turin, 23 September 2014

| NAME                   | INSTITUTION                                 | SIGNATURE                     |
|------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|
| Bas PEDROLI            | UNISCAPE                                    | <i>Bas Pedrol</i>             |
| Dirk GOTZMANN          | CIVILSCAPE                                  | <i>Dirk Götze</i>             |
| Eduard ROSELL          | RECEP-ENELC                                 | <i>Eduard Rosell</i>          |
| Roberto GAMBINO        | Politecnico di Torino                       | <i>Roberto Gambino</i>        |
| Claudia CASSATELLA     | Politecnico di Torino                       | <i>Claudia Cassatella</i>     |
| Marco DEVECCHI         | Università di Torino                        | <i>Marco Devecchi</i>         |
| Federica LARCHER       | Università di Torino                        | Federica Larcher              |
| <i>Erik Sjöberg</i>    | <sup>SWEDEN</sup><br>Ångström University    |                               |
| JOÃO SILVA             | LISBON UNIVERSITY                           | <i>João Silva</i>             |
| MANUEL LEITÃO          | LISBON UNIVERSITY                           | Manuel Leitão                 |
| MARIA GABRIELA TROVATO | AUT UNIVERSITY LDM                          | <i>Maria Gabriela Trovato</i> |
| VITTORIO CURZEL        | TSH-STEP TRENTO                             | <i>Vittorio Curzel</i>        |
| ROCÍO PÉREZ CAMPANA    | GRANADA UNIVERSITY<br>POLITECNICO DI TORINO | <i>Rocio Perez</i>            |
| Pere Sala              | Landscape Observatory Catalonia             | <i>Pere Sala</i>              |
| ROSÁRIO OLIVEIRA       | University Nova of LISBON - FCSH            | <i>Rosário Oliveira</i>       |
| BENEDETTA CASTIGLIONI  | Università di Padova                        | Benedetta Castiglioni         |
| CRISTINA DI PAOLA      | UNIGE - UNITO - POLITO<br>UNIMI             | <i>Cristina Di Paola</i>      |
| MARCO CIBRANO          | UNIGE UNITO POLITO<br>UNIMI                 | <i>Marco Cibrano</i>          |
| ANDREA GALLI           | CIRP<br>UNIV. POLITECNICA<br>MILANO         | <i>Andrea Galli</i>           |
| CARMINE NIGRO          | POLIT. DI TORINO                            | <i>Carmine Nigro</i>          |
| DAMIELE CONTE          | UNIGE - UNITO                               | <i>Damiele Conte</i>          |
| EUGENIA ERRANTE        | POLITECNICO DI TORINO                       | <i>Eugenia Errante</i>        |
| PRISCA AROSIO          | TU BINGHÖN                                  | <i>Prisca Arosio</i>          |

8